

## **CLIMATISEURS SPLIT**

Nos modèles Ayce se composent d'une unité  
extérieure et d'une unité intérieure

### **Climatiseur split Ayce TAC 12 000 BTU**

EAN : 7613164584069

Puissance frigorifique 3,5 kW – convient pour une surface allant jusqu'à 45 m<sup>2</sup>

### **Climatiseur split Ayce TAC 18 000 BTU**

EAN : 7613164584083

Puissance frigorifique 5,0 kW – convient pour une surface allant jusqu'à 60 m<sup>2</sup>



### **Climatiseur split Ayce TAC | 12 000 BTU**

EAN : 7627535655975

Puissance frigorifique 3,0 kW – convient pour une surface allant jusqu'à 23 m<sup>2</sup>



### **Climatiseur split Ecowell | 12 000 BTU**

EAN : 7640109630536

Puissance frigorifique 3,5 kW – convient pour des pièces jusqu'à 45 m<sup>2</sup>



## **ATTENTION :**

Les surfaces indiquées ont été calculées en partant du principe que les pièces ont une hauteur maximale de 3 m, des surfaces vitrées de taille normale et une utilisation standard (par exemple, salon, chambre à coucher, chambre d'amis, chambre d'enfant, cuisine, etc.)

Si les pièces à climatiser sont des vérandas, des salles de serveurs, des locaux techniques ou des Chais, veuillez consulter la société Diotherm, [info@diotherm.ch](mailto:info@diotherm.ch) .

## **Quelles sont les fonctionnalités de ces appareils ?**

- Commutation automatique refroidissement / chauffage
- Commande pratique des appareils Ayce via Wi-Fi à l'aide d'une application
- Classe d'efficacité énergétique jusqu'à A++/
- Filtres anti-allergènes et filtres anti-odeurs des appareils Ayce pour nettoyer l'air ambiant
- Cinq modes de vitesse et minuterie 24 heures
- Excellente efficacité énergétique
- Faible niveau sonore
- Autodiagnostic en cas de dysfonctionnement et de nettoyage
- Réfrigérant R32
- Certifié CE

- **FAQ – Foire aux questions – Climatiseurs Split JUMBO**

## **Généralités**

### **Où l'appareil peut-il être livré et installé ?**

Uniquement dans les régions indiquées, qui figurent dans un répertoire séparé. Les commandes passées en dehors de ces régions seront annulées.

### **Puis-je acheter l'appareil en Suisse et le faire installer à l'étranger ?**

Non

### **Quand dois-je payer l'appareil ?**

- Directement à la caisse de la succursale JUMBO concernée ou lors de la commande dans le Magasin en ligne.
- Remplissez la confirmation d'achat en indiquant votre adresse et vos coordonnées téléphoniques.
- Sur la base de ces documents, l'installateur de climatisation vous contactera.

## **Comment se déroulent la livraison et l'installation une fois que j'ai acheté l'appareil ?**

- Dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables, un installateur de climatisation vous contactera.
- L'installateur spécialisé passera en revue avec vous le forfait d'installation standard par téléphone afin de vérifier que toutes les conditions sont réunies.
- La date d'installation sera convenue avec vous en personne ou par Téléphones. Le délai d'attente est généralement d'environ deux semaines. Pendant les périodes de forte chaleur en haute saison, il peut aller jusqu'à quatre semaines.

## **Installation de la climatisation Split AYCE**

### **Que comprend le forfait d'installation standard ?**

L'installation comprend les éléments suivants :

- Livraison de l'appareil et installation prête à l'emploi.
- Installation de la conduite de réfrigérant jusqu'à une longueur maximale de 5 m (au mètre linéaire). Toute longueur supplémentaire est facturée en supplément selon le tarif sommaire des prestations supplémentaires.
- Pose de la conduite d'évacuation des condensats jusqu'à l'unité extérieure.
- Installation d'une moulure électrique blanche de 5 m max. pour tous les tuyaux et câbles.
- Raccordement électrique à une prise (fusible en amont LSS 13 A à 16 A ; selon les directives du fournisseur d'électricité) à proximité de l'appareil, le câble d'alimentation doit être posé par un tiers professionnel. (doit être déjà en place et opérationnel avant le début de l'installation)
- Perçage mural (diamètre d'environ 5,5 cm) à travers un mur d'une épaisseur maximale de 40 cm (supplément pour les murs en béton). **Attention** : si l'installateur rencontre une conduite d'eau ou une ligne électrique lors du perçage, la responsabilité incombe au client.
- Petit matériel, matériel de montage et matériel auxiliaire.
- Mise en service et essai de fonctionnement.
- Explication du fonctionnement de la télécommande.

## Prestations supplémentaires

<b>Prix des prestations supplémentaires (montage compris)</b>			
<b>Pos.</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix en CHF, TVA comprise</b>
1.	Surlongueur de câble, montage compris	1 par m	139.-
2.	Installation d'une pompe à condensat	1	220
3.	Carottage du béton 60 x 400	1	440.-
4.	Carottage béton/bois 60 x 400	1	120.-
5.	Support mural pour unités extérieures	1	198
6.	Élimination de l'ancienne installation de climatisation	1	150
7.	Taux horaire pour les travaux supplémentaires	1	120
8.	Indemnité kilométrique en cas de déplacement supplémentaire	1	1,50
9.	Configurer le Wi-Fi	1	120

### **Que faire si le forfait d'installation standard ne convient pas ?**

Cela peut entraîner des frais supplémentaires, selon le catalogue sommaire des prestations supplémentaires ou sur la base d'un devis choisi par le formateur et établi par l'installateur de climatisation.

### **Je voudrais acheter l'appareil maintenant, mais le faire installer plus tard, est-ce possible ?**

Oui, c'est possible jusqu'à la fin de l'année civile.

### **L'installateur de climatisation peut-il venir chez moi pour évaluer la situation ?**

Oui, c'est possible dans certains cas, mais cela doit être clarifié au préalable avec l'installateur.

### **J'habite dans une maison classée monument historique, puis-je faire installer l'appareil ?**

- Dans les maisons classées, l'installation d'appareils extérieurs n'est généralement pas possible.
- Il convient d'en discuter au préalable avec le bailleur ou le propriétaire ; le mieux est d'obtenir une autorisation écrite.
- L'administration communale peut vous renseigner à ce sujet ou, le cas échéant, délivrer une autorisation.

### **Combien de perçages l'installateur de climatisation effectue-t-il ?**

Un perçage d'environ 5,5 cm de diamètre est réalisé pour relier l'unité extérieure et l'unité intérieure.

Si d'autres perçages s'avèrent nécessaires ou si le mur ne répond pas aux critères d'une installation standard, l'installateur de climatisation vous soumettra directement un devis.

### **Qui rebouche le trou ?**

L'installateur de climatisation rebouche l'ouverture après l'installation avec de la mousse PU.

### **Je n'ai pas de prise à proximité – que dois-je faire ?**

- S'il n'y a pas de prise de courant, un électricien doit d'abord installer une alimentation électrique vers l'unité extérieure.
- L'installateur spécialisé en climatisation se contente de brancher l'appareil sur une prise existante.
- La distance entre l'unité extérieure et la prise ne doit pas dépasser 5 m.

### **Dois-je être présent lors de l'installation ?**

- L'installation de l'appareil dure généralement entre 5 et 6 heures. Il n'est pas nécessaire d'être présent pendant toute la durée des travaux. L'installateur spécialisé en climatisation doit toutefois avoir accès à la pièce dans laquelle l'unité intérieure doit être installée, ainsi qu'à la terrasse, au Balcon ou au jardin pour l'installation de l'unité extérieure.
- Il est recommandé d'être présent lors de la formation dispensée par le technicien en climatisation et de la remise du certificat de garantie une fois l'installation terminée.
- De même, une formation au fonctionnement de l'appareil a lieu immédiatement après l'installation.
- Veuillez noter que la date de livraison convenue avec l'installateur de climatisation est contraignante. En cas d'absence à l'heure convenue, une nouvelle livraison sera facturée.
- Chaque déplacement supplémentaire sera facturé séparément.

### **Puis-je faire effectuer l'installation le week-end ?**

Non, le forfait d'installation a été calculé de manière à ce que l'installation ait lieu uniquement les jours ouvrables, pendant les heures de travail normales, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Vous pouvez toutefois éventuellement négocier un accord spécial avec l'entreprise d'installation de climatisation moyennant un supplément.

### **Puis-je également utiliser cette installation de climatisation pour chauffer ?**

Toutes les installations de climatisation AYCE sont des pompes à chaleur et peuvent aussi bien refroidir que chauffer. Le chauffage pendant la mi-saison est même nettement moins cher qu'avec les combustibles fossiles (fioul, gaz naturel, GPL).

### **Qu'est-ce que la fonction Wi-Fi ? Quelles sont les conditions à remplir ? – Uniquement pour les appareils Ayce**

- La fonction Wi-Fi vous permet de contrôler votre installation de climatisation via le Wi-Fi depuis votre smartphone ou votre tablette, que vous soyez chez vous ou en déplacement.
- Vous devez disposer de l'application « intelligent AC » sur votre smartphone ou votre tablette
- Connexion Internet avec routeur Wi-Fi (compatible uniquement avec les routeurs 2,5 GHz)
- Pour bénéficier d'une bonne connexion, l'appareil doit être placé à proximité du routeur Wi-Fi
- Connexion Internet permanente sans autonomie en veille

### **Ce produit est-il disponible dans d'autres couleurs ?**

Non, les appareils sont uniquement disponibles en blanc.

### **Puis-je faire appel à une entreprise d'installation de mon choix pour effectuer l'installation ?**

Oui

### **Qu'est-ce que la « condensation » ?**

- Le condensat est l'eau extraite de l'air ambiant, recueillie dans l'unité intérieure et évacuée vers l'extérieur via le tuyau de condensat. L'eau de condensat peut être évacuée vers un Canal ou une gouttière, ou s'écouler librement et s'infiltrer.
- L'installation comprend un tuyau de condensat de 5 m de long et la pose avec une pente souple.
- Si cela n'est pas possible, une pompe supplémentaire devra être installée moyennant un supplément.

### **Que faire si l'appareil ne fonctionne plus ?**

Lors de l'installation, vous avez reçu un certificat de garantie sur lequel figurent la référence de l'article, le numéro de série et les coordonnées du service après-vente.

## **Garantie et retour**

### **Puis-je retourner l'appareil ?**

- Une fois l'installation effectuée, l'appareil ne peut plus être retourné.
- S'il s'avère que l'installation n'est pas possible et que l'appareil n'a pas encore été monté, vous pouvez résilier le contrat d'achat et le prix d'achat vous sera remboursé après déduction des frais de service.
- Si l'appareil n'a pas encore été livré, le prix d'achat vous sera intégralement remboursé

### **Que couvre la garantie ?**

- La garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication, à condition que le dommage ne résulte pas d'un accident ou d'un événement imprévisible, d'une utilisation ou de Transports inappropriés, du non-respect des consignes de sécurité et d'entretien, ou de toute autre manipulation ou modification inappropriée.
- Les pièces d'usure, telles que les filtres, ne sont pas couvertes par la garantie.
- La durée de la garantie est de 5 ans et commence à courir à compter de la date de mise en service de l'appareil par l'installateur spécialisé en climatisation mandaté, au plus tard 3 mois après la date d'achat.
- La durée de garantie pour le montage est de 2 ans.
- **Le droit aux prestations de garantie n'existe que si un entretien annuel, effectué par une entreprise d'installation de climatisation agréée, peut être prouvé à partir de la 2e année.**

**Votre service d'assistance téléphonique** : Tél. : +41 848 24 22 24 / [service@jumbo.ch](mailto:service@jumbo.ch)